

Passeport équin

Le passeport pour équidés est un document d'identité pour les chevaux, poneys, ânes, mulets et bardots.

Depuis que l'enregistrement de ces animaux est obligatoire, tous les équidés doivent être munis d'un passeport équin. Pour que le passeport équin puisse être délivré, la puce électronique doit être préalablement enregistrée dans la Banque de données sur le trafic des animaux (BDTA).

Votre animal reste en Suisse et n'est pas un animal de herd-book ?

Commandez le passeport équin gratuit sans signalement via le formulaire de commande (voir ci-dessous).

L'envoi du passeport au propriétaire de l'équidé est gratuit.

Votre animal voyage à l'étranger ?

Commandez le passeport équin avec la feuille de signalisation pour CHF 100 (TVA incl.) via le formulaire de commande (voir ci-dessous).

Faites-nous svp parvenir l'original de la [feuille de signalement](#) par courrier à l'adresse suivante :

Identitas SA
Service clientèle Équidés
Adamstrasse 6
3014 Berne

Après réception de la feuille de signalement et du paiement, nous envoyons le passeport par courrier B au propriétaire.

Commander un passeport équin

Commandez dès maintenant le passeport équin au moyen de notre [formulaire en ligne](#).

Services reconnus pour l'émission du passeport équin

La liste des services reconnus pour l'émission du passeport équin se trouve sur la page «Banque de données sur le trafic des animaux» de l'Office fédéral de l'agriculture OFAG sous [«Informations complémentaires > Documents»](#).

Bon à savoir

Les changements de propriétaire ou d'écurie et les autres étapes de la vie doivent toujours être annoncés à la Banque de données sur le trafic des animaux (BDTA) via le portail agate.ch.

Attestation relative à l'utilisation de médicaments et à la santé de l'animal lors de changement de détentrice ou détenteur

[Encart attestation relative à l'utilisation de médicaments et à la santé de l'animal lors de changement de détentrice ou détenteur](#)